



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le 03/03/2026
ID : 057-245700695-20260218-B20260217_11_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-six, le dix-sept février à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le onze février, sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, David ROBINET

Absents avec procuration : Benoit STEINMETZ à Michel PAQUET
Denis BAUR à Michel HERGAT

Etait excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Etaient absentes : Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication.



11. Objet : Aides Communautaires aux Entreprises – Attribution de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 7 mars 2017 autorisant la signature d'une convention d'autorisation d'interventions économiques entre la région Grand Est et la CCCE,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire du 7 mars 2017 adoptant le règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux Entreprises du territoire (ACE), et ses modifications successives,

Vu la délibération n° 26 du Conseil communautaire du 3 mars 2020 autorisant la signature d'un avenant à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE,

Vu la décision n° 15 du Bureau Communautaire en date du 8 novembre 2022 portant modification du règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux Entreprises du territoire,

Le Comité de pilotage d'attribution des aides communautaires aux Entreprises en date du 5 novembre 2025 a examiné 5 dossiers de demande d'aides,

Ci-dessous, la liste des bénéficiaires indiquant le montant respectif de l'aide :

N° dossier	Entreprise	N° de SIRET	Objet de la demande	Montant total HT des investissements	Montant total HT éligible	Commune	Montant HT	Taux ACE
03/2024	CCTA CATTENOM	38802118000012	Table de levage, sonomètre, céleromètre, création d'un bureau	21 822,00 €	21 822,00 €	CATTENOM	4 364,40 €	20,00%
09/2025	JCS AUTOS	81750727000012	Aménagement magasin, renouvellement d'équipements	59 846,00 €	50 000,00 €	Hettange-Grande	5 000,00 €	10,00%
10/2025	FR.COACHING	94192666900016	Aménagement du local commercial	12 835,00 €	10 495,00 €	Hettange-Grande	2 099,00 €	20,00%
11/2025	LA TABLE DU LAVOIR	99069336800013	Aménagement local, acquisition de mobilier, équipements matériels de cuisine	35 095,00 €	31 265,00 €	RODEMACK	6 253,00 €	20,00%
12/2025	OONA STUDIO	en cours	Aménagement local, équipement pole dance	74 970,00 €	17 691,00 €	Hettange-Grande	3 538,00 €	20,00%
							21 254,40 €	

Le Comité d'attribution eu égard aux objectifs poursuivis du règlement des aides ACE et aux dépenses subventionnables des programmes d'investissements des entreprises a accordé lors de ce Comité, un montant total d'aides de 21 254, 40 €.

Pour l'année 2025, le montant total d'aides ACE s'élève donc à 48 198,48 € pour 11 dossiers présentés. Le montant moyen d'aides par entreprise ressort à 4 381, 68 €.

Les subventions telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus pourraient être recalculées si le programme d'investissements indiqué dans la lettre d'intention du demandeur n'est pas respecté ; le taux d'intervention indiqué pour le bénéficiaire s'appliquerait sur les montants des investissements réalisés.

Considérant cet exposé,

Après avis favorables du Comité de pilotage d'attribution des aides communautaires aux Entreprises en date 5 novembre 2025 et de la Commission « Développement économique et Aménagement du territoire » en date du 10 décembre 2025,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer aux demandeurs les subventions telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 057-245700695-20260218-B20260217_11_SI-DE

Vote :	Pour :	11
	Abstention :	0
	Contre :	0

Fait à Cattenom, le 18 février 2026

Le Président,

Michel PAQUET

A circular official stamp in blue ink, partially obscured by a handwritten signature in blue ink. The stamp contains the text "MAIRIE de CATTENOM" and "Le Président". The signature is a stylized, cursive script.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 057-245700695-20260218-B20260217_11_SI-DE